

**ASSEMBLEE NATIONALE**13 décembre 2005

---

SÉCURITÉ ET DÉVELOPPEMENT DANS LES TRANSPORTS - (n° 2604)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 151

présenté par

Mme Saugues, M. Bono, Mme Lebranchu, M. Montebourg, Mme Pérol-Dumont, M. Cohen  
et les membres du groupe Socialiste

-----  
**ARTICLE 15 OCTIES**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet article permet à Voies navigables de France de réaliser le montage du partenariat public-privé pour réaliser de nouvelles infrastructures fluviales. Le contexte des transports se caractérisant aujourd'hui par un véritable désengagement de l'Etat, dont la privatisation totale des sociétés autoroutières est le dernier avatar, cette possibilité fait peser de réels risques sur les obligations de sécurité et d'aménagement du territoire de l'Etat en matière de transport.